



Compte rendu de la séance du conseil municipal

10 mai 2022

Le 10 mai 2022, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 3 mai 2022 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, CHOLET Stéphanie, ROUSSET Annie

Absent excusé : Mr Jacques BIARD représenté par Marc CHAUVIN, Mr GAZOU Philippe représenté par Mme RONDEAU Florence, Mme LECAMUS Maude représentée par Mme FORET Sylvie

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Annie

M. le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération devis peinture
- Devis tables de pique-nique

Le conseil a donné son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du précédent compte-rendu
- 3 – Décision modificative du budget
- 4 – Délibération SCAPA
- 5 – Délibération redevance ENEDIS
- 6 – Délibération SFACT
- 7 – Devis peinture
- 8 – Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 à l'unanimité.

Délibération 2022.05.01 Délibération Décision modificative Budget primitif 2022

Pour rappel : affectation des résultats :

- Virement à la section d'investissement : 65028,52 euros
- Résultat de clôture antérieur reporté : 148820,44 euros

La règle voulant que le budget de fonctionnement et le budget d'investissement soient égaux (compte 023 et 021)

Mr le Maire expose au conseil municipal que, suite à rendez-vous avec Mme LAVALETTE, Trésorier, il convient d'apporter modification, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes vis-à-vis du 1^{er} budget primitif voté :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-5083.41
023	Virement à la section d'investissement		-95561.03
60611	Eau et assainissement		400.00
60622	Carburants		2000.00
6067	Fournitures scolaires		3000.00
61521	Entretien terrains		4411.03
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		24000.00
615231	Entretien, réparations voiries		25000.00
615232	Entretien, réparations réseaux		15083.41

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr



61524	Entretien bois et forêts		10000.00
6228	Divers		5000.00
62878	Remb. Frais à d'autres organismes		9000.00
6411	Personnel titulaire		3000.00
6535	Formation		750.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
238	Avances versées commandes immo. incorp.		20310.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	50842.51	
021	Virement de la section de fonctionnement	-30532.51	
TOTAL :		20 310.00	20 310.00
TOTAL :		20 310.00	20310.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces modifications.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives indiquées ci-dessus à l'unanimité.

Délibération 2022.05.02 SACPA Marché de Prestations de service

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat avec la Société SACPA arrive à échéance le 30 juin 2022.

La société SACPA, siège Social 47700 PINDERES, propose un projet de contrat concernant les services captures, prise en charge des carnivores domestiques sur la voir publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, la gestion de la fourrière animale.

Suite à exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le projet de contrat relatif à la capture des animaux 24 h /24 et l'exploitation de la fourrière animale avec La société SACPA, siège Social 12 place Gambetta 47700 CASTELJALOUX au prix de 396.40 € H.T. / annuel

Charge Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat avec la SACPA et tous documents s'y rapportant, avec effet le 1^{er} juillet 2022.

Délibération 2022.05.03 Enedis Redevance d'occupation du domaine public d'électricité

Mr Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Mr Le Maire donne connaissance au conseil Municipal du décret 2002-409 du 6 mars 2022 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-05 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la Commune de la Tombe inférieure à 2 000 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum fixée à 221 euros (à raison des 153 € x 1.4458).
- **DIT** que ce montant sera valorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Délibération 2022.05.04 Adhésion SFACT

Service rendu par le Trésor Public (BRAY SUR SEINE) pour améliorer la qualité comptable, réduire les rejets de factures et les délais de paiement, en assurant l'ensemble de la gestion des titres et des mandats (accès au système CHORUS), la validation des paiements se faisant toujours après l'aval de la commune concernée.

Ce service est gratuit et représentera un gain de temps pour Estelle en évitant des allers/retours de pièces justificatives manquantes ou demandes diverses.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'inscription de la Mairie de la Tombe à ce service dans l'attente d'une plaquette plus explicite.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr



Délibération 2022.05.05 Devis peinture au 48 rue Grande

Les travaux de rénovation se poursuivent au 48 rue Grande et devront s'achever très prochainement.
Il reste à réaliser les travaux suivants : reprise des bandes, toiles de verre, vitrification du parquet et escalier, nettoyage et lasure des poutres.

Un devis a été effectué par deux entreprises :
Corinne LELOIRE : 12091,51 euros HT
MILAN : 7935,20 euros HT

Compte tenu d'une différence de prix non négligeable, Monsieur le Maire a contacté l'entreprise LELOIRE qui concède une ristourne de 5 %.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour le devis établi par l'entreprise MILAN, laquelle maintient son prix avec l'ajout d'une troisième couche de vitrification.

INFORMATIONS DIVERSES

DEVIS TABLES DE PIQUE-NIQUE

Pour information, Monsieur CHAUVIN nous indique avoir obtenu deux devis pour l'implantation de deux tables (tables PMR) avec chacune un banc et une banquette + une poubelle

NET COLLECTIVITE : 4328,12 euros HT soit 5193,74 euros TTC (poubelle à rajouter)
DMC DIRECT : 4679,25 euros HT soit 5615,10 euros TTC

Il s'agit de mobilier en plastique recyclé, très solide, qui sera implanté sous les arbres, près du terrain de pétanque.

Une demande sera faite pour une possible subvention dans le cadre d'un aménagement extérieur auprès d'Initiatives 77.

Monsieur le Maire précise que la Mairie a le budget nécessaire à cet achat.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord sur le principe d'acheter ce matériel.

RESULTATS CEREMA - PROGRAMME PONT

Dans le cadre d'un programme national visant à vérifier l'état des ponts, une enquête a été effectuée fin novembre sur deux ponts à la charge de la commune : celui passant sur le pont du canal et le pont rural se situant sur le chemin menant au stade.

Pont sur le canal : travaux à effectuer entre 5 à 10 ans - éléments métalliques perforés et corrosion constatée sur les éléments du dessous

Pont Bergeron : travaux à effectuer entre 3 et 5 ans

Une recherche de subvention pour ces travaux de maintenance va être diligentée.

BIENS SANS MAITRE

Pour rappel : biens dont les propriétaires ne paient plus les impôts depuis plus de trois ans. Suite à la procédure engagée par la mairie, la commune est devenue propriétaire de diverses parcelles. La publication officielle a eu lieu en mars 2022.

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Les tarifs concernant le choix d'une cavurne, d'un caveau, d'un emplacement en colombarium, seront revus prochainement.

Monsieur le Maire a contacté le CAUE pour envisager l'emplacement d'un parking, l'aménagement de l'abord et l'intérieur du cimetière (plantation d'arbres et haie sur le bas-côté de la départementale, d'arbres au sein du cimetière, emplacement de cavurnes ...).

Un dossier très explicite a été constitué. Une décision sera prise ultérieurement avant établissement de devis et recherche de subvention.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr



TRAVAUX GRAND PARIS

Une réunion a eu lieu concernant les travaux du Grand Paris/Seine Grands Lacs durant laquelle il a été évoqué l'aménagement du canal Bray/La Tombe ainsi d'une piste cyclable, des travaux permettant de garder l'écluse ...

Ces travaux seront réalisés en même temps que ceux concernant le projet Seine Grands Lacs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

Prochain conseil municipal le 14 juin 2022

Fait à la Tombe, Le 12 mai 2022
Le secrétaire de séance

Le Maire
Marc CHAUVIN

